

40	04/07/2019	BE 0424.071.231	41	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19302.00205	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **WALCOM**  
 Forme juridique: Société anonyme  
 Adresse: Autelbas-Barnich, Friddericht N°: 10 Boîte:  
 Code postal: 6700 Commune: Arlon  
 Pays Belgique  
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Arlon  
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0424.071.231

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 17-07-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 15-06-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2018 au 31-12-2018

Exercice précédent du 01-01-2017 au 31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.1, C 6.2.2, C 6.2.3, C 6.2.4, C 6.2.5, C 6.3.1, C 6.3.2, C 6.3.4, C 6.3.6, C 6.4.2, C 6.5.2, C 6.6, C 6.7.2, C 6.17, C 6.18.2, C 6.20, C 9, C 11, C 12, C 13, C 14, C 15, C 16

<p style="text-align: center;"><b>LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</b></p>
--

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

### **CREMER ANNETTE**

FRIDDERICHT 10  
6700 Arlon  
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2015

Fin de mandat: 19-06-2021

Administrateur

### **GUILLAUME JACQUES**

FRIDDERICHT 10  
6700 Arlon  
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2015

Fin de mandat: 19-06-2021

Administrateur

### **DESSART PAUL-MARIE**

DU TUMULUS 33  
1370 Jodoigne  
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2015

Fin de mandat: 19-06-2021

Administrateur

### **ZANCHI CHRISTINA**

DIEPESTRAAT 201/A  
3080 Tervuren  
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2015

Fin de mandat: 19-06-2021

Administrateur

### **CASTILLE ARNAUD MARIE JULIEN**

LAFAYETTE 17  
78000 VERSAILLES  
FRANCE

Début de mandat: 17-06-2017

Fin de mandat: 19-06-2021

Administrateur

### **JACARAN SPRL**

BE 0630.680.637  
FRIDDERICHT 10  
6700 Arlon  
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2015

Fin de mandat: 19-06-2021

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

N°	BE 0424.071.231		C 2.1
----	-----------------	--	-------

**GUILLAUME JACQUES**

FRIDDERICHT 10

6700 Arlon

BELGIQUE

**CREMER ANNETTE**

FRIDDERICHT 10

6700 Arlon

BELGIQUE

**KPMG REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL (B00001)**

BE 0419.122.548

LUCHTHAVENLAAN BRUSSEL NATIONAAL 1/K

1930 Nossegem

BELGIQUE

Début de mandat: 18-06-2016

Fin de mandat: 15-06-2019

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

**PALM ALEXIS (A01433)**

LUCHTHAVENLAAN BRUSSEL NATIONAAL 1/K

1930 Zaventem

BELGIQUE

N°	BE 0424.071.231		C 2.2
----	-----------------	--	-------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>228.317</u></b>	<b><u>244.035</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>165.889</b>	<b>181.606</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	164.102	178.032
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	1.787	3.574
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>62.428</b>	<b>62.428</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	61.500	61.500
Participations		280	61.500	61.500
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	928	928
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	928	928
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>4.186.185</u></b>	<b><u>5.515.181</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>666.961</b>	<b>817.527</b>
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	666.961	817.527
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>2.705.410</b>	<b>3.220.323</b>
Créances commerciales		40	505.329	1.245.464
Autres créances		41	2.200.081	1.974.858
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>793.837</b>	<b>1.456.857</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>19.977</b>	<b>20.476</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>4.414.502</b>	<b>5.759.216</b>

N°	BE 0424.071.231	C 3.2
----	-----------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Capital</b>	6.7.1	10/15	<b>1.109.701</b>	<b>478.517</b>
Capital souscrit		10	<b>62.000</b>	<b>62.000</b>
Capital non appelé		100	62.000	62.000
<b>Primes d'émission</b>		101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		11		
<b>Réserves</b>		12		
Réserve légale		13	<b>7.894</b>	<b>7.894</b>
Réserves indisponibles		130	6.200	6.200
Pour actions propres		131		
Autres		1310		
Réserves immunisées		1311		
Réserves disponibles		132	1.694	1.694
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>		133		
<b>Subsides en capital</b>		14	<b>1.039.807</b>	<b>408.623</b>
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		15		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		19		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		16	<b>90.934</b>	
Pensions et obligations similaires		160/5	<b>90.934</b>	
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges	6.8	163		
<b>Impôts différés</b>		164/5	90.934	
<b>DETTES</b>		168		
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17/49	<b>3.213.867</b>	<b>5.280.699</b>
Dettes financières		17	<b>2.608</b>	<b>24.701</b>
Emprunts subordonnés		170/4	2.608	24.701
Emprunts obligataires non subordonnés		170		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		171		
Etablissements de crédit		172		
Autres emprunts		173	2.608	24.701
Dettes commerciales		174		
Fournisseurs		175		
Effets à payer		1750		
Acomptes reçus sur commandes		1751		
Autres dettes		176		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	178/9	<b>3.211.259</b>	<b>5.255.998</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42/48	<b>3.211.259</b>	<b>5.255.998</b>
Dettes financières		42	22.093	61.688
Etablissements de crédit		43		
Autres emprunts		430/8		
Dettes commerciales		439		
Fournisseurs		44	2.238.559	1.794.604
Effets à payer		440/4	2.238.559	1.794.604
Acomptes reçus sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	46		
Impôts		45	950.607	899.706
Rémunérations et charges sociales		450/3	658.766	634.253
Autres dettes		454/9	291.841	265.453
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	47/48		2.500.000
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		492/3	<b>4.414.502</b>	<b>5.759.216</b>
		10/49		

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>20.348.074</b>	<b>24.151.186</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	20.263.239	22.743.278
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	35.597	135.544
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	49.238	1.272.364
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>19.399.644</b>	<b>22.051.224</b>
Approvisionnements et marchandises		60	14.380.782	15.493.882
Achats		600/8	14.279.342	14.734.991
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	101.440	758.891
Services et biens divers		61	2.193.635	2.823.130
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	2.590.787	3.613.359
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	77.484	71.347
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	49.126	6.445
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	90.934	
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	16.636	18.114
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	259	24.948
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>948.430</b>	<b>2.099.962</b>
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>162</b>	<b>587</b>
Produits financiers récurrents		75	162	587
Produits des immobilisations financières		750		10
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	162	577
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>14.973</b>	<b>20.026</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	14.973	20.026
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	14.973	20.026
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>933.619</b>	<b>2.080.523</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	6.13	67/77	<b>302.435</b>	<b>729.380</b>
Impôts		670/3	302.435	729.464
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		84
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>631.184</b>	<b>1.351.144</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>631.184</b>	<b>1.351.144</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>1.039.807</b>	<b>2.908.623</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	631.184	1.351.144
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	408.623	1.557.480
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>1.039.807</b>	<b>408.623</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		<b>2.500.000</b>
Rémunération du capital		694		2.500.000
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		



**ANNEXE**  
**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**FRAIS DE DÉVELOPPEMENT**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXXXX	248.289
8021		
8031		
8041		
8051	248.289	
8121P	XXXXXXXXXXXX	248.289
8071		
8081		
8091		
8101		
8111		
8121	248.289	
81311		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	XXXXXXXXXX	<b>579.369</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	61.767	
Cessions et désaffectations	8173	21.669	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>619.466</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	75.697	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	21.669	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>455.364</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	<b>164.102</b>	

N°	BE 0424.071.231	C 6.3.5
----	-----------------	---------

### AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXXXX	33.547
8165		
8175		
8185		
8195	33.547	
8255P	XXXXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXXXX	29.973
8275	1.787	
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	31.760	
26	1.787	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**
**ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	XXXXXXXXXX	61.500
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	61.500	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	280	61.500	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

**AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**
**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
**Plus-values au terme de l'exercice**
**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**
**Réductions de valeur au terme de l'exercice**
**Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**
**Montants non appelés au terme de l'exercice**
**Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

**Montants non appelés au terme de l'exercice**
**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**
**AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES**
**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**
**Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

(+)/(-)

Autres

(+)/(-)

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**
**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU**
**TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	
8363		
8373		
8383		
8393		
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
8513		
8523		
853P	XXXXXXXXXX	
8543		
8553		
284		
285/8P	XXXXXXXXXX	<b>928</b>
8583		
8593		
8603		
8613		
8623		
8633		
285/8	<b>928</b>	
8653		

N°	BE 0424.071.231	C 6.5.1
----	-----------------	---------

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<b>WALCOM LIEGE SA</b> BE 0676.407.724 Société anonyme Autelbas-Barn, Friddericht 10 6700 Arlon <b>BELGIQUE</b>	Actions Nominatives	99	99	1	31-12-2017	EUR	95.251	33.751

N°	BE 0424.071.231	C 6.7.1
----	-----------------	---------

## ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### ETAT DU CAPITAL

#### Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	62.000
100	62.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions

Codes	Montants	Nombre d'actions
	62.000	1.250
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	1.250

Actions nominatives

Actions dématérialisées

#### Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

#### Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

#### Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

#### Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

#### Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

N°	BE 0424.071.231		C 6.8
----	-----------------	--	-------

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Provision pour litige social

Exercice
90.934



**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**
**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**
**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	22.093
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	<b>42</b>	<b>22.093</b>

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	2.608
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	2.608
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	<b>2.608</b>

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	<b>8913</b>	

**DETTES GARANTIES**
**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	<b>9061</b>	

N°	BE 0424.071.231	C 6.9
----	-----------------	-------

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes reçus sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b>	

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

<b>Impôts</b>	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	
Dettes fiscales estimées	
<b>Rémunérations et charges sociales</b>	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

Codes	Exercice
9072	
9073	658.766
450	
9076	
9077	291.841

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

N°	BE 0424.071.231	C 6.10
----	-----------------	--------

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### PRODUITS D'EXPLOITATION

#### Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

#### Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

### CHARGES D'EXPLOITATION

#### Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

#### Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

#### Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

#### Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

#### Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

#### Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

#### Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		133.538
9086	42	46
9087	43,7	64
9088	68.879	102.575
620	1.987.005	2.940.185
621	515.939	738.210
622		
623	87.843	-65.035
624		
635		
9110	49.126	6.445
9111		
9112		
9113		
9115	90.934	
9116		
640	9.895	9.969
641/8	6.741	8.145
9096		1
9097		0,1
9098		205
617		15.030

## RÉSULTATS FINANCIERS

### PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

#### Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différence de règlement

Escomptes déduits

Intérêts compensatoires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	10	577
	51	
	101	
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>		
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts</b>		
6501		
<b>Intérêts portés à l'actif</b>		
6503		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>		
Actées		
6510		
Reprises		
6511		
<b>Autres charges financières</b>		
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances		
653		
<b>Provisions à caractère financier</b>		
Dotations		
6560		
Utilisations et reprises		
6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>		
	7.579	9.241
	4.343	5.650
	747	3.370
	2.087	1.181

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b>49.238</b>	<b>1.272.364</b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	76A	<b>49.238</b>	<b>1.272.364</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	49.238	1.272.364
<b>Produits financiers non récurrents</b>	76B		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b>259</b>	<b>24.948</b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	66A	<b>259</b>	<b>24.948</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	259	24.948
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

## IMPÔTS ET TAXES

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

#### Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

DNA

Codes	Exercice
9134	<b>273.132</b>
9135	625.000
9136	351.868
9137	
9138	<b>29.303</b>
9139	29.303
9140	
	55.366

#### Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

#### Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

### TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)

Par l'entreprise

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	3.447.489	3.634.954
9146	3.470.319	3.666.546
9147	507.204	704.245
9148	600	

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**

**Dont**

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise**

- Hypothèques
  - Valeur comptable des immeubles grevés
  - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

- Hypothèques
  - Valeur comptable des immeubles grevés
  - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

Exercice

N°	BE 0424.071.231	C 6.14
----	-----------------	--------

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Garanties bancaires émises pour le compte de la société

Exercice
38.177

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS**

Engagements de loyer immobiliers

Exercice
2.415.612



**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES LIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise

**Autres engagements financiers significatifs**

**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

**ENTREPRISES ASSOCIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise

**Autres engagements financiers significatifs**

**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
280/1	<b>61.500</b>	<b>61.500</b>
280	61.500	61.500
9271		
9281		
9291	<b>1.956.657</b>	<b>2.978.040</b>
9301		
9311	1.956.657	2.978.040
9321		
9331		
9341		
9351	<b>2.117.165</b>	<b>1.394.266</b>
9361		
9371	2.117.165	1.394.266
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

N°	BE 0424.071.231	C 6.15
----	-----------------	--------

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société**

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'annexe C 6.15

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	124.428
9504	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	10.797
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés**

N°	BE 0424.071.231	C 6.18.1
----	-----------------	----------

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés

### Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

ORANGE BELGIUM SA

Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus petit

BE 0456.810.810

AVENUE DU BOURGET 3

1140 Evere

BELGIQUE

ORANGE SA

Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand

RUE OLIVIER DE SERRES 78

75015 PARIS

FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*:

ORANGE SA

RUE OLIVIER DE SERRES 78

75015 PARIS

FRANCE

---

\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N°	BE 0424.071.231	C 6.19
----	-----------------	--------

## Règles d'évaluation

### 1. Frais d'établissement

Sont évalués à leur valeur d'acquisition :

- frais de constitution et d'augmentation de capital : sont directement pris en charge par le compte de résultats
- frais de publicité relatifs au lancement des nouvelles activités : sont directement pris en charge par le compte de résultats
- autres frais d'établissement : sont activités et le taux d'amortissement est fixé à 20 %
- frais de restructuration : sont activités et le taux d'amortissement est fixé à 20 %

### 2. Immobilisations incorporelles

Celles acquises de tiers ou par apport sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; les autres à leur coût de revient uniquement dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudente de la valeur d'utilisation ou de rendement futur.

La durée de l'amortissement est fixée cas par cas ; toutefois, elle ne pourra pas être inférieure à 5 ans, à l'exception des investissements en recherches et développements dont le délai minimum est de 3 ans. Quant aux frais d'acquisition, ils seront pris directement en charge.

### 3. Immobilisations corporelles

Celles acquises auprès de tiers ou par apport sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; les autres à leur coût de revient.

Par coût de revient, on entend le prix d'acquisition des matières premières, matières consommables et fournitures augmenté des coûts de fabrication directement imputables aux produits ou groupe de produits concernés.

Sauf dérogation expresse décidée cas par cas par le Conseil d'Administration, les frais accessoires d'acquisition, à l'exception de la T.V.A. non récupérable sur véhicules qui sera portée à l'actif et amortie au même rythme que l'investissement qu'elle concerne, sont pris à 100 % en charge de l'exercice d'acquisition. Sont considérés comme frais accessoires, tous les frais considérés comme tels par l'Administration fiscale.

### Plan d'amortissement

Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises par la société, le Conseil d'Administration décide, cas par cas, pour chacune des acquisitions de l'exercice :

- la méthode d'amortissement
- le taux annuel applicable

En règle, il sera fait application des taux généralement admis par l'administration des Contributions Directes et au prorata temporis pour l'année d'acquisition.

Sauf dérogations décidées, dans le cas d'espèce, par le Conseil d'Administration, les méthodes d'amortissements et les taux applicables seront les suivants :

#### Constructions :

Dégressif, 5 % :- constructions

Frais d'acquisition de l'immeuble :

Les frais complémentaires d'acquisition sont amortis entièrement dans l'année d'acquisition.

#### Aménagements d'immeubles :

Dégressif & linéaire, 10 % - 20 % - 33 % (en fonction de la durée de vie résiduelle et de l'état d'acquisition).

Installations, machines et outillage :

Linéaire, 20 % à 33 %

Mobilier et matériel de bureau :

Linéaire, 20 % - mobilier de bureau

Linéaire, 33 % - matériel de bureau

Linéaire, 50 % - mobilier de bureau d'occasion

Matériel roulant :

Linéaire, 20% - voitures et camionnettes neuves (en fonction de l'utilisation de véhicule)

Linéaire, 25% à 50% - voitures et petits utilitaires d'occasion (en fonction de l'état général et de l'utilisation du véhicule)

Immeubles pris en location :

Les travaux d'aménagement de ces immeubles sont ou bien activés ou bien pris en charge.

Les travaux d'amélioration effectués aux actifs corporels sont portés à l'actif s'il en résulte une prolongation de la durée de vie des actifs.

Les frais de représentation des immobilisations corporelles sont, en général, imputés directement au compte de résultats.

### 4. Créances à plus d'un an et à un an au plus

Elles sont évaluées à leur valeur nominale, à l'exception des titres à revenu fixe qui sont repris à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur pour créances douteuses sont constituées en concordance avec les principes suivants :

Créances douteuses spécifiques :

- faillite : prise en charge de 100 % de la dette au moment de la faillite
- dossier chez l'avocat pour recouvrement : prise en charge de 100 % de la dette pour autant que l'échéance soit dépassée depuis plus d'un an ou de 50 % pour les créances échues depuis plus de six mois
- dossier non encore dans les mains d'un avocat : prise en charge de 50 % du total des factures pour les créances échues depuis plus de six mois et de 100 % si l'échéance est dépassée depuis plus d'un an

Les créances résultant d'exportations et de travaux exécutés à l'étranger font l'objet de réductions de valeur appropriées lorsque des informations économiques, financières ou politiques obligent à considérer que l'entreprise ne récupérera pas tout ou partie des montants en cause.

### 5. Stock

1) Approvisionnements et marchandises acquises de tiers : sont évalués à leur valeur d'acquisition (méthode FIFO).

Réductions de valeur sur stock :

Depuis 2017, les provisions relatives à la dévaluation des inventaires sont déterminées sur base de l'obsolescence du matériel et de la rotation des stocks le cas échéant.

L'application des mêmes règles que l'année dernière, aurait constitué une charge supplémentaire d'approximativement 4.000 EUR.

### 6. Placement de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements auprès d'institutions financières sont valorisés à leur valeur nominale.

Les titres sont valorisés à la valeur d'acquisition n'incluant pas les frais accessoires lesquels sont portés en charges.

Des réductions de valeur sont actées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition.

### 7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle, des dépréciations, charges et risques en considération desquelles elles ont été constituées.

Provisions pour gros entretiens et grosses réparations

Le Conseil d'Administration décidera, cas par cas, le montant des éventuelles dotations à des comptes de provision destinés à couvrir les frais devant être supportés durant des exercices ultérieurs pour des réparations et des entretiens importants à effectuer sur les immobilisations corporelles de la société et sur les biens de tiers détenus à bail à long terme.

Le montant de ces dotations sera déterminé, en principe de la manière suivante :

- soit sur base d'un devis ou d'une offre détaillée remis par une entreprise tierce
- soit sur base des montants supportés au cours d'exercices antérieurs pour des opérations équivalentes, mais en leur appliquant une péréquation basée sur l'indice des prix à la consommation

Sera considérée comme importante et nécessitera une dotation au compte de résultat, toute dépense d'entretien ou de réparation estimée à 5 % de la valeur d'acquisition du bien qui doit en faire l'objet.

Provisions pour engagements non comptabilisés au bilan

Le Conseil d'Administration arrêtera, cas par cas, à la fin de l'exercice comptable, le montant des provisions à constituer pour couvrir les risques et charges relevant d'opérations inhabituelles ou peu fréquentes.

### 8. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les règles d'évaluation pour les créances sont également d'application pour les dettes.

Il est tenu compte à la date de clôture du bilan, des charges à payer se rapportant à l'exercice comptable écoulé ou à des exercices antérieurs.

### Provisions sociales et salariales

La dotation à la provision pour pécules de vacances est constituée en fonction du taux admis chaque année par l'Administration des Contributions Directes et compte tenu du temps de prestation effectif des membres du personnel pouvant bénéficier légalement du double pécule de vacances.

Provisions pour primes d'assurance-loi

N°	BE 0424.071.231	C 6.19
----	-----------------	--------

La dotation à cette provision est calculée sur base des rémunérations brutes totales payées au personnel durant l'exercice écoulé et compte tenu des éléments de tarification des primes connus à la date de clôture de l'exercice comptable.

Provisions pour gratifications et primes

Dans la mesure où les gratifications et primes de fin d'années sont prévues contractuellement dans les contrats de travail individuels et/ou par des conventions collectives ou dans la mesure où, ne l'étant pas, elles sont devenues contractuelles par l'usage et dans la mesure où elles n'ont pas été payées durant l'exercice clôturé alors qu'elles s'y rapportent, il est constitué une provision destinée à faire face aux paiements à survenir durant l'exercice suivant.

9. Devises

La société n'effectue aucune transaction en devises étrangères.

10. Divers

Il n'est arrêté présentement aucune règle particulière d'évaluation pour la constitution éventuelle d'une provision pour pensions.

WALCOM S.A.

Société anonyme

B-6700 ARLON

10, Friddericht

BE0424.071.231

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Le conseil d'administration de la société anonyme WALCOM, dont le siège social est établi à B-6700 ARLON, 10, Friddericht et inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0424.071.231 a rédigé le présent rapport de gestion relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018, et destiné à être présenté à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 15 juin au siège social de la société.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société pendant l'exercice écoulé.

### I. Commentaires sur les comptes annuels

Le résultat au 31 décembre 2018 révèle un bénéfice de l'exercice à affecter de 631.183,88 €, déduction faite des frais d'exploitation, des amortissements, des charges financières et des impôts.

La comparaison des éléments essentiels du compte d'exploitation pour les exercices 2018 et 2017 s'établit comme suit :

Comptes	Année 2018	Année 2017
Chiffres d'affaires	20.263.239,01 €	22.743.277,78 €
Variation des stocks & commandes en cours	-101.439,62 €	-758.890,91 €
Achats	-14.279.342,44 €	-14.734.991,05 €
Autres produits d'exploitation	35.596,99 €	135.544,38 €
Services et biens divers (*)	-2.193.634,68 €	-2.823.130,12 €
Rémunérations	-2.590.787,01 €	-3.613.358,80 €
Amortissements, RDV et dot./rep. Provision	-217.544,81 €	-77.791,55 €
Autres charges d'exploitation	-16.636,17 €	-18.114,11 €
Produits financiers	161,52 €	586,99 €
Charges financières	-14.972,57 €	-20.025,75 €
Produits exceptionnels	49.237,88 €	1.272.364,26 €
Charges exceptionnelles	-259,04 €	-24.947,66 €
Impôts	-302.435,18 €	-729.379,54 €

# DZ

Le chiffre d'affaires de l'année 2018 a diminué de 2.480.038,77 €, cela est dû au transfert de dix magasins vers Walcom Liège en 2017.

En 2017, nous dégagions une marge bénéficiaire brute de 7.249.395,82 € contre 5.882.456,95 € en 2018. Nous observons dès lors une diminution des données d'exploitation.

L'exercice social se clôture par un bénéfice de l'exercice de 631.183,48 €.

Après cette affectation et sous condition suspensive de son approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, les fonds propres de la société s'établissent comme suit :

Capital souscrit	62.000,00€
Réserve légale	6.200,00€
Réserve immunisée	1.693,98€
Bénéfice reporté	1.039.807,36€
	=====
<b>TOTAL :</b>	<b>1.109.701,34€</b>

Ces capitaux propres sont supérieurs aux actifs immobilisés valorisés à 228.317,16 €, ce qui permet de présenter un fonds de roulement positif de 881.384,18 €.

Les comptes bilantaires synthétiques se présentent comme suit :

ACTIFS	2018	2017
Actifs immobilisés	228.317,16 €	244.034,66 €
Actifs circulants		
- Stocks	666.960,65 €	817.526,52 €
- Créances à un an au plus	2.705.410,43 €	3.220.322,65 €
- Valeurs disponibles	793.836,80 €	1.456.856,54 €
- Compte de régularisation	19.977,10 €	20.475,62 €

PASSIFS	2018	2017
Fonds propres	1.109.701,34 €	478.517,46 €
Prov. pour risques et charges	90.934,25 €	0,00 €
Dettes à plus d'un an	2.607,76 €	24.700,75 €
Dettes à un an au plus	3.211.258,79 €	2.755.997,78 €
Autres dettes	0,00 €	2.500.000,00 €

Par application de la loi du 13 janvier 2006, modifiant notamment l'article 96 du Codes des Sociétés, nous confirmons qu'il n'existe pas de risque ni d'incertitude autres que ceux liés à l'activité de la société.



- II. Evénements importants survenus en cours d'exercice et ayant eu un impact majeur sur l'exercice : Néant
- III. Evénements importants survenus après la fin de l'exercice (Art. 96 – 2°) : Néant
- IV. Circonstances qui peuvent avoir une influence notable sur le développement de la société (Art. 96 – 3°) : Néant
- V. Activités dans le domaine de la recherche et du développement (Art. 96 – 4°) : Néant
- VI. Indications relatives à l'existence de succursales de la société (Art. 96 – 5°) : La société dispose d'un réseau de distribution dans des magasins avec enseigne « Orange Center ».
- VII. Evaluation en continuité (Art. 96 – 6°) : Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ni le compte de résultats pendant deux exercices successifs.
- VIII. Instruments financiers (Art. 96 – 8°) : Néant
- IX. Modifications du capital conformément aux art. 581 ou 583 du Code des Sociétés (augmentation de capital, émission d'obligations convertibles, obligations munies du droit de préférence) – Conditions – Conséquences : Néant
- X. Informations sur l'acquisition d'actions propres : Néant
- XI. Acquisitions d'actions de la société mère ou par une filiale : Néant
- XII. Application de l'art. 523 du Code des Sociétés (intérêt opposé) : Néant

Fait à Bruxelles, le 29 Mai 2019

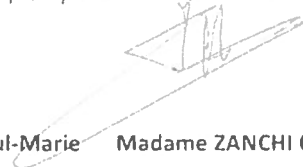
Madame CREMER Anette

Administrateur

Monsieur GUILLAUME Jacques

Administrateur

(en nom propre et en tant que représentants de la société JACARAN SPRL)

Monsieur DESSART Paul-Marie

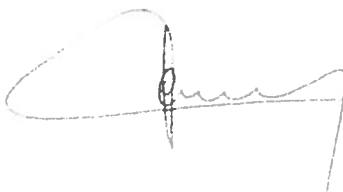
Administrateur

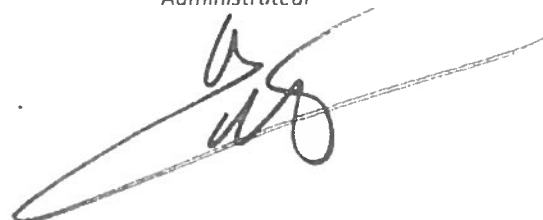
Madame ZANCHI Cristina

Administrateur

Monsieur CASTILLE Arnaud

Administrateur







## **Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société Walcom SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Walcom SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 18 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Walcom SA durant 3 exercices consécutifs.

### **Rapport sur les comptes annuels**

#### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 4.414.502 EUR et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 631.184 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### **Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe

- de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
  - nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe de gestion***

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de



l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100 § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

***Mentions relatives à l'indépendance***

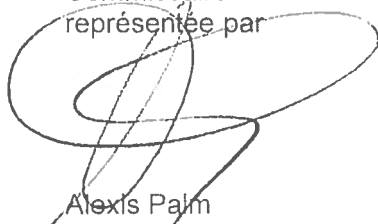
— Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Liège, le 29 mai 2019

KPMG Réviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
représentée par



Alexis Palm  
Réviseur d'Entreprises

N°	BE 0424.071.231	C 10
----	-----------------	------

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

201 14901

### Etat des personnes occupées

**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	42,3	31,3	11
Temps partiel	1002	1,8		
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	43,7	31,4	12,3
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	66.626	49.544	17.082
Temps partiel	1012	2.253	129	2.124
Total	1013	68.879	49.673	19.206
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	2.439.066		
Temps partiel	1022	151.721		
Total	1023	2.590.787	1.954.690	636.097
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	10.915	7.645	3.270

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	64	46,8	17,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	102.575	75.344	27.231
Frais de personnel	1023	3.613.359	2.725.752	887.607
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	19.370	13.854	5.516

**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)**

<b>A la date de clôture de l'exercice</b>	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	40	2	41,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	40	2	41,6
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	29		29
de niveau primaire	1200	1		1
de niveau secondaire	1201	27		27
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	11	2	12,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	9	2	10,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	2		2
de niveau universitaire	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	40	2	41,6
Ouvriers	132			
Autres	133			

**Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

**Entrées**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2		2
210	2		2
211			
212			
213			

**Sorties**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	5	1	5,8
310	5	1	5,8
311			
312			
313			
340			
341			
342	1	1	1,8
343	4		4
350			



**Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	7	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802	110	5812	8
Coût net pour l'entreprise	5803	5.361	5813	685
dont coût brut directement lié aux formations	58031	3.959	58131	227
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	1.402	58132	458
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821	9	5831	3
Nombre d'heures de formation suivies	5822	76	5832	23
Coût net pour l'entreprise	5823	2.738	5833	681
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	